

ECRIT : coefficient 1, durée 2 heures

1^{ère} partie : compte-rendu en français d'un texte ou d'un dossier proposé (sur 10 points)

- Ressource autorisée : dictionnaire unilingue.
- Longueur du compte-rendu : environ un tiers du texte / dossier proposé. Le nombre de mots est indiqué dans la consigne. Si le nombre de mots n'est pas respecté par le candidat, tout ce qui sera écrit au-delà du nombre de mots indiqué ne sera pas évalué. (marge de +/- 10%)
- **Le compte-rendu devra comprendre :**
 - une brève introduction : indiquer la source et le thème du / des document(s)
 - les idées essentielles restituées avec cohérence sans nécessairement respecter l'ordre linéaire du texte / dossier
 - une brève conclusion qui dégage l'intérêt du texte / dossier dans une perspective professionnelle sera **valorisée (bonus d'un point)**.
- Attention, la **traduction mot pour mot** sera **pénalisée** → s'éloigner de la reprise littérale.
- La **qualité de l'expression** en français est prise en compte dans la notation.
- Certains termes techniques couramment utilisés en français (*email, spam, phishing*) seront acceptés mais les copies qui auront fait des efforts pour bannir le français seront **valorisées**.

2^{ème} partie : expression écrite : rédaction en anglais d'écrits professionnels d'environ 200 mots (sur 10 points)

- Le sujet prendra la forme d'**une ou deux tâches professionnelles** : réponse à un courriel, contribution à un blog, rapport d'incident, etc.
- L'évaluation prendra en compte : l'adéquation de la réponse à la situation, le respect du format demandé (email, etc.) et la qualité de l'expression en anglais.
- Attention : dans le cas d'un écrit demandant une signature (lettre, etc.), utiliser un pseudonyme !

ORAL : coefficient 1, préparation 20 minutes, passage 20 minutes (cf. fiche d'évaluation au dos)

- Ressource autorisée : dictionnaire unilingue.
- Un dossier est fourni aux candidats. Il comporte :
 - un rappel des étapes de l'épreuve
 - le / les titre(s) du /des document(s) sonore(s) ou audiovisuel(s) (attention, il ne sera pas nécessairement le titre original indiqué sur le document source : il peut apporter une aide au candidat sans dévoiler le sens du document)
 - la mise en situation en anglais
- L'épreuve se déroulera en 2 phases :

Phase 1 : compte-rendu à l'oral en français d'un document audio ou vidéo (5 minutes environ)

- Le/les document(s) et la mise en situation peuvent aborder des champs thématiques proches (dans la mesure du possible). Le candidat doit pouvoir réaliser la phase 2 même s'il n'a pas compris le document audio/vidéo.
- Durée cumulée du/des document(s) sonore(s) ou audiovisuel(s) : min. 1 minute 30 / max. 2 minutes 30.
- Seule la compréhension de l'oral est évaluée ici.
- Le compte-rendu sera en **français**.
- Le compte-rendu doit rendre compte :
 - du contenu informatif du document
 - mais aussi de détails significatifs, sans exhaustivité
 - la perception du point de vue des locuteurs et de l'implicite sera **valorisée**
- Pas d'intervention de l'examineur pendant la présentation orale, ni de questions à la fin.

Phase 2 : exploitation d'une mise en situation en anglais à l'oral (5 minutes maximum) + un échange écrit en anglais (10 minutes environ).

- **1^{ère} partie (5 minutes) : un échange oral en anglais** pour vérifier la compréhension par le candidat du contexte et de la finalité de la situation. Le candidat doit :
 - montrer sa capacité à définir son rôle et la nature de son intervention dans l'interaction écrite qui suivra
 - expliciter les modalités d'échange, le type d'informations à rechercher ou fournir, la situation problème pour laquelle il faut apporter des éléments de réponse ou solutions.
 - se faire préciser par l'examineur des éléments concernant son rôle ou la situation
 - s'assurer de la pertinence de ce qu'il envisage
 - veiller à la qualité de la langue produite
 - se montrer capable de produire un message clair et de s'impliquer dans l'échange (ceci sera évalué prioritairement)
- **2^{ème} partie (10 minutes) : l'interaction écrite numérique.** Le candidat doit répondre à une problématique professionnelle en utilisant si possible un outil informatique :
 - la mise en situation peut concerner : l'échange d'informations relatives à de nouvelles offres technologiques, de nouveaux usages, des constats de panne ou d'incidents, des contributions au développement de logiciels libres, une demande d'assistance, etc.
 - l'interaction avec l'examineur doit comprendre au moins 3 échanges (la réponse du candidat à la situation initiale et au moins 2 relances de l'examineur qui demandera des précisions complémentaires, des clarifications, élargira la question posée, etc.)
 - la langue utilisée doit être **correcte** et **précise**, ne pas utiliser un langage de type SMS